

DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION ET DES PARENTS D'ÉLÈVE

Séance ordinaire du conseil d'administration du lycée Olympe de Gouges
le vendredi 7 février 2020

Par notre vote en opposition nous prenons acte de l'impossibilité, malgré les efforts fournis par les membres du Conseil d'Administration, de composer un tableau de répartition des moyens par discipline qui réponde aux besoins de nos élèves et enfants.

Cette impossibilité tient à la diminution de la dotation horaire globale et à une structure prévisionnelle en deçà de ce que nous estimons. Ces causes nous amènent à devoir nous prononcer sur des suppressions de postes. Nous ne pouvons l'accepter.

Sur nos 293 élèves et enfants de seconde générale et technologique inscrits, nous réfutons l'estimation selon laquelle seul.e.s 202 s'inscriraient en première générale. Notre lycée reçoit chaque rentrée des élèves en provenance du lycée Liberté de Romainville, qui ne dispose pas de première générale. Enfin, sur le niveau de terminale se pose la question de l'intégration des élèves redoublant.e.s, d'autant plus quand les estimations nous placent à 32 élèves.

La démographie de la ville de Noisy-le-Sec et de Romainville, ainsi que les constructions d'habitats collectifs dans notre secteur laissent à craindre que les prévisions d'effectif soient insuffisantes. Les statistiques de l'INSEE montrent que la population de notre secteur augmente, notamment dans la tranche d'âge qui nous concerne ou nous concernera dans un délai proche. Nous nous exposons ainsi à une surcharge des classes que ni le bâti, ni les conditions de travail induites par la dotation, ne pourront pallier. Enfin, nous rappelons que de nombreuses études montrent la corrélation entre effectifs réduits et performance scolaire. Nous ne pouvons accepter de travailler avec une dotation qui nous contraint à altérer les conditions d'étude et de travail pour toutes et tous.

L'engouement retrouvé par nos élèves et enfants pour les options d'ouverture culturelle (euro, LCA) augmente le besoin en moyens pour les maintenir dans des conditions réglementaires. Nous insistons sur le fait que ces enseignements sont une chance pour des élèves et enfants dont l'accès à la culture est compliqué pour des raisons géographiques et encore trop souvent sociales. Notre établissement compte 44 % de boursiers. Nous ne pouvons

accepter de travailler avec des moyens en baisse qui nous obligeraient à diminuer les ambitions et exigences que nous portons pour l'avenir de nos élèves et enfants.

Nous adresserons prochainement une demande d'audience, pour la communauté éducative de la cité scolaire, afin de présenter plus en détail nos motivations et nos demandes.